

DANS CE NUMÉRO :

Aide aux devoirs 2
ou pas?

Votre salaire vs 2
aide aux devoirs

Votre direction 2
vous fait-elle
peur?

Développements 3
dans le litige des
dépassements au
préscolaire/
primaire (2013-
2014)

Bonne année!

J'imagine que c'est dans l'optique du titre de la présente que la partie patronale nous a déposé ses demandes avant les fêtes... Ils ont le culot d'ajouter l'insulte à l'injure en soutenant que l'ensemble de ces demandes patronales est le fruit d'une large consultation faite auprès de l'ensemble des représentants patronaux, incluant les directions d'écoles et de centres. La colère dans mon moi profond, vous n'imaginez pas...

Aujourd'hui, à la lecture de la revue de presse de la FAE (notre fédération), quelle ne fut pas ma surprise de lire que la présidente de la principale association de directions d'écoles et de centres de la province (la FQDE, qui représente environ 70 % des directions d'écoles), M^{me} Lorraine Normand-Charbonneau, dénonçait, avec une force et un courage d'apparat, la demande patronale visant à augmenter le nombre d'élèves par classe! Précisons qu'elle s'exprimait au nom de ses membres.

Pourtant, lors de la présentation du dépôt patronal fait aux représentants syndicaux, les représentants patronaux ont répété quatre fois plutôt qu'une que le contenu de ce dépôt patronal est le fruit de larges consultations faites auprès de toutes les directions d'écoles et de centres de la province. Lors des prochains mois, il faudra absolument garder en tête que ce sont les directions d'écoles qui ont demandé une augmentation du nombre d'élèves par classe. Ce sont aussi les directions d'écoles qui ont suggéré l'abolition de la pondération des élèves HDAA. Ce sont aussi les directions d'écoles qui ont demandé chacune des parties de ce dépôt qui a pour effet d'augmenter la charge de travail des enseignantes et enseignants. De là à croire que les directions d'écoles ont la conviction que tout ceci n'aura aucune incidence sur le taux de réussite des élèves, il n'y a qu'un pas.

J'en suis à me demander sérieusement comment on peut se sentir, installé bien

confortablement dans une tour d'ivoire, loin de la réalité quotidienne du terrain d'une salle de classe. J'ignore ce qu'il peut bien y avoir dans l'eau qu'ils boivent, mais j'imagine que c'est plutôt toxique.

En ce mois de janvier et pour les mois qui viennent, nous vous tiendrons au courant du contenu du plan de mobilisation de la FAE. Nul doute que nous devons serrer les coudes pour faire face à ces pures folies. Nous avons entendu et lu beaucoup de commentaires de nos membres en colère depuis l'annonce de ce dépôt patronal odieux. Nous avons reçu un nombre impressionnant d'appels de membres qui nous questionnaient sur la retraite. Pour ma part, j'ai très hâte de voir comment, dans la réalité quotidienne des prochains mois, se matérialisera cette colère de nos membres dans la nécessaire mobilisation qui s'annonce.

Éric Bédard, président



Aide aux devoirs ou pas?

Nous avons fait parvenir aux personnes déléguées les montants que chaque école reçoit pour l'aide aux devoirs.

Or, selon nos informations, plusieurs écoles n'offrent pas d'aide aux devoirs. Considérant le fait que le précédent Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC) [a augmenté les taxes scolaires](#) notamment

pour maintenir l'aide aux devoirs dans les écoles, le fait de ne pas avoir d'aide aux devoirs dans certaines écoles est plus qu'étonnant.

Que doit-on comprendre de ces décisions prises par certaines directions d'écoles qui vont à l'encontre de la décision prise par les commissaires?

Concernant les écoles qui n'ont pas reçu d'argent pour l'aide aux devoirs : votre

école peut tout de même offrir ce service en utilisant l'argent de l'enveloppe Stratégie d'Intervention Agir Autrement (SIAA). Les taxes scolaires des contribuables ont aussi été augmentées dans le but de maintenir le programme SIAA...

Martin Laboissonnière, représentant des enseignantes et des enseignants du préscolaire et du primaire

Votre salaire vs aide aux devoirs

Si vous faites de l'aide aux devoirs et que vous recevez un salaire moindre qu'une enseignante ou qu'un enseignant devrait recevoir, faites-le-nous savoir.

En effet, il semblerait que certaines directions n'hé-

sitent pas à mentionner que, si des enseignantes ou des enseignants souhaitent travailler lors des périodes dédiées à l'aide aux devoirs, leur salaire horaire sera moindre que celui qui est prévu dans notre contrat de travail.

Dans le doute, contactez-nous et nous saurons vous guider et intervenir, au besoin, afin que vos droits soient respectés.

Martin Laboissonnière, représentant des enseignantes et des enseignants du préscolaire et du primaire

Votre direction vous fait-elle peur?

Est-ce normal que certaines directions d'école fassent peur ou plutôt qu'elles *terrorisent* les enseignantes et les enseignants de leur école? Il semble que ce soit un phénomène qui semble vouloir faire des petits. Qui pourrait bien être le modèle de ces directions? Chose certaine, ça n'a vraiment pas d'allure! Le pire, c'est que pratiquement personne n'ose les dé-

noncer. Le cordonnier mal chaussé, croyez-vous? Ça ressemble tristement à ça.

Régner par la peur, dans un milieu d'enseignement et d'éducation, est-ce croyable? Bien sûr, semble-t-il, car ça existe!

Le triste constat que je fais depuis trop d'années déjà est qu'il semblerait que le fait de dénoncer des énormités, de ne pas accepter l'inaccep-

table et de, notamment, vouloir faire en sorte que notre contrat de travail soit respecté est bien mal perçu et reçu par plusieurs directions et par certains dirigeants de la CSVDC.

Souhaitons que l'année 2015 puisse nous apporter un vent de fraîcheur.

Martin Laboissonnière, représentant des enseignantes et des enseignants du préscolaire et du primaire

Développements dans le litige des dépassements au préscolaire/primaire (2013-2014)

Le dur coût d'être justement compensé pour des dépassements non justifiés

Le 12 novembre dernier, le SEHY a rencontré la Commission scolaire afin de discuter des dépassements du secteur secondaire pour 2014-2015. La Commission scolaire devait alors nous expliquer les efforts qu'elle a faits pour qu'aucun groupe d'élèves ne dépasse les maxima indiqués à la convention collective sous réserve des quatre critères le permettant. Nous avons pu constater que la situation est moins catastrophique que l'année dernière. Toutefois, selon nos prétentions, la Commission scolaire ne respecte pas encore les obligations prévues à la convention collective.

Lors de cette rencontre, nous avons effleuré le sujet des dépassements au primaire pour l'année scolaire 2013-2014. Une représentante du Service des ressources humaines de la Commission scolaire nous a mentionné que le travail d'évaluation pour payer la juste compensation aux enseignants nécessitait l'utilisation de deux cadres pendant plus d'une journée, et ce, pour les dépassements d'une seule école primaire. Les gens de la CSVDC ont essayé de nous faire comprendre le travail que cela représente pour 33 écoles primaires. Entre le début d'octobre 2014 et le 12 novembre 2014, ils avaient terminé le calcul pour deux écoles sur les 33 écoles primaires de la CSVDC. De ce que j'en comprends, et, si la tendance se maintient, les enseignants du préscolaire/primaire devraient pouvoir être payés aux alentours de l'année scolaire 2016-2017 pour les dépassements de l'année scolaire 2013-2014.

Les représentants de la Commission scolaire nous ont mentionné que le calcul à faire était plus rapide pour le secondaire, car il y a une informatisation des renseignements personnels des enseignants et ils ont seulement à faire des requêtes pour effectuer le calcul des dépassements et sortir des rapports au département de la paye. Au primaire, ils doivent tout calculer à la main.

Après une simple vérification dans les archives du Syndicat, j'ai pu constater que les clauses sur le dépassement des maxima d'élèves s'appliquaient déjà dans la convention collective de 1986 à 1988.

Au Syndicat, nous avons calculé le tout à l'aide d'une simple matrice dans Excel. Cela nous a pris du temps, mais nous avons une petite équipe de deux secrétaires, deux employés-conseils et deux enseignants. Deux personnes ont travaillé sur le dossier.

Comme nous voulions que les choses aillent plus rapidement, le 23 septembre 2014, nous avons soumis la liste des enseignantes et enseignants du primaire que nous considérons en dépassement ainsi que le montant dû, selon les informations que nous détenons, à chacun d'eux.

Le calcul n'est pas très complexe, mais quelques exceptions s'appliquent. Nous nous sommes basés sur les listes d'élèves que la Commission scolaire nous a soumises, en janvier 2014, et nous avons considéré qu'un dépassement était valide

pour toute l'année. Dans la majorité des cas, nos estimations sont justes. Pour que vous receviez la juste compensation, la Commission scolaire doit déduire les absences, par exemple, pour maladie ainsi que les absences liées aux congés de maternité, de paternité et d'adoption et les congés parentaux. La Commission scolaire doit aussi faire les adaptations pour les cas d'exception où des élèves arrivent et partent en cours d'année. Un élève inscrit pour au moins la moitié des jours d'un mois donné doit être considéré dans le calcul du nombre d'élèves du groupe.

Le 2 octobre dernier, la Commission scolaire a versé un montant de 57 530,18 \$ à certains des enseignantes et des enseignants du préscolaire/primaire qui ont eu des dépassements pour l'année scolaire 2013-2014. Nos estimations totales se situent à près de 190 000 \$. Nous avons soumis différentes pistes de solutions à la CSVDC. Chaque solution soumise a été rejetée par les représentants de la CSVDC.

Au lieu de considérer nos pistes de solutions qui feraient économiser du temps et de l'argent à la CSVDC, les représentants de la CSVDC préfèrent faire travailler deux cadres à temps plein pendant, selon ce qu'ils prétendent, plus de 33 jours ouvrables.

C'est à n'y rien comprendre.

Dominic Campeau, CRIA, conseiller en relations du travail

Pour nous joindre

Présidence

Éric Bédard : ericbedard@sehy.qc.ca

Représentant des enseignants du préscolaire et du primaire : martinlaboissonniere@sehy.qc.ca

Relations du travail

Dominic Campeau : dominiccampeau@sehy.qc.ca

Emilie Lacasse : emilielacasse@sehy.qc.ca

Le Secrétariat : de 8 h 30 à 12 h - 13 h à 16 h 30



Téléphone: 450-375-3521

Sans frais: 1-877-293-3521

Télécopieur: 450-375-0407

Site Web du SEHY :

www.sehy.qc.ca

Courriel : info@sehy.qc.ca

Dates à retenir

Conseil fédératif :

- 4, 5 et 6 février 2015 à Granby;
- 25, 26 et 27 mars 2015 à Laval;
- 22, 23 et 24 avril 2015 à Granby;
- 27, 28 et 29 mai 2015 à Gatineau;
- 17, 18 et 19 juin 2015 à Laval;

Vous pouvez nous faire parvenir vos questions et vos commentaires à info@sehy.qc.ca.



Soyez à l'affût de toutes les nouveautés sur le site du SEHY!

*Correction et mise en page par
Marie-Ève Picard*